

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 8 JUIN 2021

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Frédéric NIEDDU, Stéphanie JOUVE, Hélène CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Franck CARRU.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Roger AULAGNE procuration à Gérard GUERIN, Sandrine LABAUME à procuration à Nathalie SAGE, Florian BETHE.

Secrétaire de séance : Nathalie SAGE

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 AVRIL 2021**

Le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2021 est approuvé.

#### **DÉCISION DU MAIRE**

Le conseil municipal est informé d'une décision du Maire prise par délégation. Il s'agit de la signature d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour une campagne de stérilisation de chats errants. La commune prend à sa charge 50% du coût de la stérilisation de chats, à hauteur de 280 € maximum pour 8 chats. La Fondation prend en charge le même montant.

#### **URBANISME**

#### **PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE – PROJET DE BÂTIMENTS AVEC TOIT EN PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

La commune s'est engagée à créer un bâtiment agricole pour mise à disposition à un groupement d'agriculteurs constitué en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).

La création de centrales photovoltaïques s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité.

Monsieur le Maire donne lecture des deux projets de promesse de bail emphytéotique concernant la construction de bâtiments de type hangar agricole avec toits en panneaux photovoltaïques.

Ces projets sont proposés par la société AMARENCO qui prévoit la construction sur la parcelle BL 322, propriété de la commune, de centrales photovoltaïques installées en toiture de deux bâtiments métalliques de type hangar agricole de 750 m<sup>2</sup> chacun. Un des deux bâtiments serait fermé par bardage.

La promesse de bail est valable deux ans, durant lesquels la société AMARENCO se chargera d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à ce projet.

Dans l'hypothèse où la société AMARENCO obtiendrait tous les accords, elle construirait à sa charge les 2 bâtiments avec toitures en panneaux photovoltaïques et serait propriétaire par bail emphytéotique de 30 ans des installations afin d'exploiter les centrales. Pendant la durée du bail emphytéotique, la commune pourra disposer librement de la partie intérieure des bâtiments qui pourront être utilisés par la CUMA et par les services technique communaux par exemple.

Le loyer dû par le locataire s'élève à 1800 € par bâtiment pour la durée du bail.

Au terme du bail emphytéotique, les installations reviendront de droit à la commune. Monsieur Princet considère que le montant du loyer est faible. Il est rappelé que ce projet n'est pas destiné à faire une opération financière mais à financer la construction de bâtiments techniques.

Il est demandé pourquoi la vente du terrain concerné n'a pas été envisagée. En réponse, il est indiqué que ce terrain est en zone agricole et que l'idée de créer un espace de zone artisanale à cet endroit n'est pas possible car la sortie se trouve sur une route départementale. De plus, la création de zones artisanales est désormais de la compétence de la Communauté de Communes.

Monsieur Carru propose que le 2<sup>ème</sup> bâtiment soit loué pour générer des revenus à la commune. Cette idée n'est pas exclue et sera étudiée le moment venu.

Les promesses de bail emphytéotique sont approuvées à 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal établisse un règlement intérieur afin de fixer ses conditions de fonctionnement.

Un projet de règlement a été proposé à tous les élus de l'assemblée. Des corrections ont été apportées. Le règlement annexé au présent compte-rendu est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PACA CONCERNANT LE SYNDICAT RAO**

Le Syndicat RAO a transmis à la commune une synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes PACA.

En tant qu'adhérent au syndicat, la commune doit communiquer au conseil municipal ce rapport.

Le conseil municipal en prend acte.

## **FINANCES LOCALES**

### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GÉNÉRAL**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créditer des articles budgétaires insuffisamment pourvus pour faire face à des dépenses imprévues, comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
042-6817	-1 800 €
68-6817	+ 1 800 €
60612	-460 €
673	+ 460 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

### **PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DANS LE VIEUX VILLAGE**

L'Office Notarial de Saint Paul Trois Châteaux a adressé un courrier à la commune par lequel il indique que les conjoints Boyer souhaitent céder à la commune une parcelle leur appartenant en indivision.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AR 121 d'une superficie de 320 m<sup>2</sup> en nature de lande, qui serait cédée au prix de l'euro symbolique.

Accepté à l'unanimité

### **CONVENTION DE PARTAGE DE FISCALITÉ ÉCONOMIQUE AVEC LA CCDSP**

Dans le cadre du transfert de la compétence « zones d'activité économiques », la commune continue à entretenir les équipements mis à disposition de la communauté de communes qui remboursera les frais à la commune. En parallèle, la commune reversera une partie de la fiscalité professionnelle correspondant à cette zone à hauteur de 5 191 €.

Approuvé à l'unanimité.

## **VŒUX ET MOTIONS**

### **MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MAISON DE RETRAITE DE SAINTE CÉCILE LES VIGNES**

La commune de Sainte Cécile les Vignes a adressé à la commune de Suze la Rousse une demande de motion pour le maintien de la maison de retraite de Ste Cécile. En effet, le Département de Vaucluse et l'Agence Régionale de Santé ont le projet de fusionner l'EHPAD de Sablet et celui de Sainte Cécile. Le conseil municipal de Suze la Rousse demande le maintien de l'EHPAD de Ste Cécile d'autant plus qu'en tant que commune limitrophe, des suziens y résident.

## INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Une double élection a lieu les dimanches 20 et 27 juin. Afin de faciliter l'organisation, les 2 bureaux de vote sont transférés à la salle des fêtes. Les membres du bureau de vote devront être vaccinés ou se faire tester au préalable.
- ✓ L'achat du terrain supplémentaire pour la construction du futur collège a été signé le 25 mai 2021
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Département de la Drôme envoyé au Département de Vaucluse concernant l'interdiction aux poids lourds de plus de 19 tonnes d'emprunter la RD 59 en provenance de Saint Paul Trois Châteaux. Les services départementaux indiquent que cette interdiction sera mise en place quand la déviation de la RD 94 sera effective. En parallèle, le maire de Bollène a fait savoir que cette décision ne lui convenait pas pour sa commune.
- ✓ Le comité de rédaction du bulletin municipal est remercié pour la qualité de son travail qui est très apprécié par les administrés.
- ✓ La commission Jeunesse et Sport est félicitée pour l'organisation de la collecte au profit des Restos du Cœur qui a permis de rassembler plus de 200 kg de dons alimentaires. Les jeunes sont très impliqués et motivés. La commission recherche un bénévole volontaire pour construire la boîte à livres, prochain projet de la commission.
- ✓ Monsieur le Maire fait le bilan du gel d'avril 2021. 1150 hectares de vignes sur 1700 hectares ont été gelés, ainsi que 4 hectares de plantes aromatiques. 123 dossiers de demande d'aide ont été déposés par les agriculteurs. L'attribution des aides priorise d'abord les arboriculteurs de la Région. Les viticulteurs seront indemnisés ultérieurement.
- ✓ Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, 50 pièges à frelons ont été distribués gratuitement aux administrés en quelques jours. En parallèle, la commune va installer 2 pièges spécifiques pour les frelons asiatiques conçus par la société Jabeprod. Monsieur Pez et Monsieur Avias ont accepté de les placer sur leurs terrains.
- ✓ Le concours de mascottes du tri organisé par la Communauté de Communes a été très réussi. La commune de Suze la Rousse a participé avec 2 classes de l'école élémentaire, qui ont été récompensées par des livres et des jeux. C'est la commune de Donzère qui a gagné le concours.
- ✓ Monsieur Bernard Guillaume, professeur d'histoire au collège et spécialisé en archéologie souhaite faire profiter d'un certain nombre d'objets de fouilles à un micro musée de Bollène ou au musée d'archéologie de Saint Paul. Cette question reste à l'état de réflexion afin de décider de la destination de ces objets.
- ✓ Une réunion d'information pour le conseil municipal a été organisée par le référent sécurité de la gendarmerie afin de proposer la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne ». Ce dispositif sera mis en place afin d'impliquer les habitants à la sécurité de leur quartier.

- ✓ Les travaux de réfection de la Place Paul Pommier débuteront le 21 juin pour quelques jours.
- ✓ Monsieur Carru demande des précisions sur les coupes rases d'arbres (ripisylve) constatées en bordure du Lez. Monsieur le Maire indique que ces coupes ont été réalisées par des propriétaires privés qui ont missionné une entreprise spécialisée. Les travaux ont été arrêtés et la commune a demandé aux services de l'Etat, du Département et du SMBVL de préciser les conditions d'autorisation de ce type de coupe. Après de nombreux échanges, il s'avère que ce type de coupe est soumise à autorisation d'urbanisme par le biais d'une Demande Préalable de Travaux. La réglementation autorise une coupe de 30% tous les 8 ans durant la période préservant la faune et la flore (avant fin février). Monsieur Carru propose que ces informations soient communiquées dans le prochain bulletin municipal.
- ✓ Monsieur Princet demande si la Commission d'Appel d'Offres a déjà été réunie depuis le début du mandat. Cette commission n'a jamais été réunie car les seuils de marché public n'ont jamais été atteints pour qu'elle soit convoquée.
- ✓ Monsieur Princet demande si nous avons des informations concernant le recours gracieux déposé à l'encontre de l'arrêté préfectoral portant sur le projet de déviation de la RD 94. A ce jour, la commune n'a pas d'informations nouvelles, hormis un article de journal par lequel l'association faisait un appel aux dons pour financer le recours contentieux.
- ✓ Madame Léger demande si nous avons les résultats du diagnostic sur la station d'épuration de St Turquois. Le bureau d'études n'a pas encore transmis d'éléments.
- ✓ Pour information, le système de climatisation/chauffage de la salle des fêtes est en cours de remplacement.

La séance est levée à 21h55.